

Ecrit par Echo du Mardi le 22 juillet 2024

Le Smic pourrait atteindre les 1 400€



Le salaire minimum interprofessionnel de croissance, salaire minimum légal en France,

Ecrit par Echo du Mardi le 22 juillet 2024

actuellement fixé à 1 766,92 euros brut par mois pourrait augmenter au cours de l'été 2024.

Pour rappel, le Smic évolue en fonction de l'inflation. Ainsi, en mai 2023 puis en janvier 2024 il avait augmenté de 1,13% -1 709,28€ brut et 1 353,07€ net- suivant ainsi partiellement l'indice des prix à la consommation qui avait augmenté lui de 2%.

Or, une nouvelle prévision de la Banque de France

prévoit une augmentation de l'indice des prix hors tabac de 2% au 3^e trimestre ce qui pourrait signifier une nouvelle hausse du salaire minimum. Si l'on prend une hypothèse d'une augmentation de 2%, le Smic pourrait alors passer la barre des 1 802,26€ par mois franchissant la barre des 1 800€ pour dépasser les 1 400€ net, alors que le nouveau Front Populaire milite pour un Smic à 1 600€ net et une indexation des salaires sur l'inflation.

Cette hausse du Smic pourrait intervenir dans l'été.

Ecrit par Echo du Mardi le 22 juillet 2024

SMIC : L'ÉVOLUTION DU SALAIRE MINIMUM CES DERNIÈRES ANNÉES

Date	Montant mensuel net du Smic pour un temps plein (35 heures par semaine)*
1er janvier 2007	985,11 euros
1er janvier 2008	1 005,36 euros
1er janvier 2009	1 037,53 euros
1er janvier 2010	1 056,24 euros
1er janvier 2011	1 072,07 euros
1er janvier 2012	1 096,88 euros
1er janvier 2013	1 120,43 euros
1er janvier 2014	1 128,70 euros
1er janvier 2015	1 135,99 euros
1er janvier 2016	1 141,61 euros
1er janvier 2017	1 151,50 euros
1er janvier 2018	1 173,60 euros
1er janvier 2019	1 204,19 euros
1er janvier 2020	1 218,60 euros
1er janvier 2021	1 230,60 euros
1er janvier 2022	1 269,02 euros
1er janvier 2023	1 353,07 euros
1er janvier 2024	1 398,69 euros

Source : Insee. * Après déduction de la CRDS et de la CSG.

MMH